



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/39  
6 novembre 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-deuxième réunion  
Montréal, 3 – 7 décembre 2018

**PROPOSITION DE PROJET : BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Bosnie-Herzégovine

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	ONUDI (principale)	66 <sup>e</sup>	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2017	2,37 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2017	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,3				2,3
HCFC-142b					0,07				0,07

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 - 2010 :	4,70	Point de départ des réductions globales durables :	8,17
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	6,58	Restante :	1,59

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,21	0,0	0,21	0,42
	Financement (\$US)	33 170	0	32 100	65 270

(VI) DONNÉES DU PROJET		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s.o.	4,7	4,7	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	3,06	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s.o.	4,7	4,7	4,23	4,23	4,23	4,23	4,23	3,06	s.o.
Financement convenu (\$US)	ONUDI Coûts du projet	631 282	0	143 310	0	117 692	0	31 000	0	30 000	953 284
	Coûts d'appui	47 346	0	10 032	0	8 238	0	2 170	0	2 100	69 886
Financement approuvé par ExCom (\$US)	Coûts du projet	631 282	0	128 979*	0	117 692	0	0	0	0	877 953*
	Coûts d'appui	47 346	0	9 029*	0	8 238	0	0	0	0	64 613*
Total du financement demandé pour approbation à la présente réunion (\$US)	Coûts du projet							31 000			31 000
	Coûts d'appui							2 170			2 170

\*Comprend une pénalité de 10 pour cent du financement convenu de 143 310 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 10 032 \$US (décision 72/31).

Recommandation du Secrétariat	Approbation globale
-------------------------------	---------------------

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Bosnie-Herzégovine, l'ONUDI, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 31 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 170 \$US pour l'ONUDI.<sup>1</sup> La demande comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour 2016 et 2017, et le plan de mise en oeuvre de la tranche de 2018-2020.

### Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déclaré une consommation de 2,37 tonnes PAO de HCFC en 2017, laquelle est de 50 pour cent inférieure à la valeur de référence des HCFC en ce qui a trait à la conformité. La consommation de HCFC en 2013-2017 est montrée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC de la Bosnie-Herzégovine (Article 7, 2013-2017)**

HCFC	2013	2014	2015	2016	2017	Référence
<b>Tonnes métriques</b>						
HCFC-22	88,73	59,23	37,19	41,53	41,80	57,15
HCFC-141b	0	0	0	0	0	13,5
HCFC-142b	3,86	1,72	0,94	0,94	1,14	0
<b>(Total partiel) (tm)</b>	<b>92,59</b>	<b>60,95</b>	<b>38,13</b>	<b>42,47</b>	<b>42,94</b>	<b>70,65</b>
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	30,00	11,00	0	0	0	31,55**
Total global (tm)	122,59	71,95	38,13	42,47	42,94	111,65
<b>Tonnes PAO</b>						
HCFC-22	4,88	3,26	2,05	2,28	2,30	3,2
HCFC-141b	0	0	0	0	0	1,5
HCFC-142b	0,25	0,11	0,06	0,06	0,07	0
<b>(Total partiel) (tonnes PAO)</b>	<b>5,13</b>	<b>3,37</b>	<b>2,11</b>	<b>2,34</b>	<b>2,37</b>	<b>4,7</b>
HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés*	3,3	1,21	0	0	0	3,47**
Total global (tonnes PAO)	8,43	4,58	2,11	2,34	2,37	8,17

\*Données du programme de pays.

\*\*Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. La réduction importante de la consommation de HCFC est attribuable à la mise en oeuvre des activités du PGEH, en particulier les projets d'investissement dans les secteurs des mousses et des équipements de réfrigération, ce qui a réduit la demande pour les HCFC. Le HCFC-22 est utilisé uniquement pour les équipements d'entretien, et la consommation de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés importés a été nulle, en raison de l'achèvement des projets d'investissement dans les mousses et des interdictions visant le HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés importés qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> janvier 2016, respectivement.

### *Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays*

4. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déclaré des données sectorielles sur la consommation des HCFC dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays 2017 lesquelles correspondent aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

<sup>1</sup> Conformément à la lettre du 14 septembre 2018 du ministère des Affaires étrangères et des Relations économiques de la Bosnie-Herzégovine à l'ONUDI.

### *Rapport de vérification*

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2016 et 2017 a été de 2,34 et 2,37 tonnes PAO, respectivement. La vérification a conclu que le pays est conforme aux objectifs de consommation précisés dans l'accord pour 2016 et 2017.

### Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

#### *Cadre juridique*

6. La Bosnie-Herzégovine a établi un cadre juridique afin de soutenir un système d'autorisation et de contingentement pour le contrôle des importations et des exportations de HCFC, lequel est mis en application de façon efficace. Les importations de HCFC-141b pur sont interdites depuis le 1 janvier 2015, et le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés, depuis le 1 janvier 2016. La loi a été mise à jour afin d'inclure les HCFC dans le tarif douanier et le classement des marchandises. Le pays a entrepris la procédure visant à ratifier l'amendement de Kigali, qui devrait être présentée d'ici la fin de 2019 au plus tôt.

#### *Secteur de la fabrication*

7. À la 76<sup>e</sup> réunion, toutes les reconversions du secteur de la fabrication étaient achevées, sauf la reconversion au formiate de méthyle du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés importés de deux entreprises fabriquant de la mousse isolante pour la réfrigération commerciale. La reconversion de Frigoklima, dont la consommation est de 1,0 tm de HCFC-141b, a été retardée, parce que le distributeur de mousse avait été endommagé lors d'une inondation et qu'une révision complète était nécessaire. Cette révision a été entreprise en septembre 2018 et la reconversion est maintenant terminée. La reconversion de SOKO, dont la consommation est de 4,0 tm de HCFC-141b, planifiée initialement comme une rénovation à l'aide du logiciel initial de contrôle du dosage, n'était pas possible. La rénovation de la machine de production de mousse sera achevée d'ici la fin de 2018.

#### *Secteur de l'entretien en réfrigération*

8. Après consultation avec l'association de la réfrigération et de la climatisation (climatiseurs fixes) en mai 2018, l'Unité nationale d'ozone (UNO) est à rédiger un cadre de référence à l'intention d'un consultant national pour l'établissement du code national de bonnes pratiques dans le secteur des climatiseurs résidentiels (RAC), lequel cadre devrait être mis en oeuvre d'ici mars 2019. Le système de certification des techniciens d'entretien en réfrigération est en vigueur depuis 2016 et le système de certification des ateliers d'entretien en réfrigération a été finalisé. En particulier, l'une des entités administratives du pays, la Republika Srpska, a adopté une nouvelle loi contenant une disposition déclarant la certification obligatoire, pendant que la deuxième entité administrative du pays, la Fédération de la Bosnie-Herzégovine, en était encore à finaliser une nouvelle loi contenant cette disposition.

9. Un atelier de formation de cinq jours pour 40 techniciens d'entretien et représentants d'entreprises important des équipements RAC et axé sur les bonnes pratiques d'entretien, les mises à jour de la réglementation de European Union F-gas, l'amendement de Kigali, les tendances des marchés et des frigorigènes naturels, et autres sujets a été dispensé. En tout, 16 identificateurs de frigorigènes ont été fournis aux inspecteurs environnementaux (quatre), aux douanes (10), et aux centres de formation (deux). On a procédé à la formation de 40 agents douaniers, inspecteurs et agents d'expédition sur l'Acte législatif national (National Legislative Act) en matière d'élimination des HCFC, de réglementation des importations de HCFC, et d'identification des frigorigènes.

*Unité de mise en oeuvre et de suivi du projet*

10. L'UNO a entrepris le suivi et la coordination des activités du PGEH, avec le soutien de consultants techniques temporaires.

Niveau de décaissement des fonds

11. En septembre 2018, des 877 953 \$US<sup>2</sup> approuvés à ce jour, 802 655 \$US avaient été décaissés pour l'ONUDI (Tableau 2). Le solde des 75 298 \$US sera décaissé en 2018-2019.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de la Bosnie-Herzégovine (\$US)**

Tranche		ONUDI	Taux de décaissement (%)
Première tranche	Approuvé	631 282	100
	Décaissé	630 973	
Deuxième tranche	Approuvé	128 979*	59
	Décaissé	76 026	
Troisième tranche	Approuvé	117 692	81
	Décaissé	95 656	
<b>Total</b>	<b>Approuvé</b>	<b>877 953</b>	<b>91</b>
	<b>Décaissé</b>	<b>802 655</b>	

\*Après avoir tenu compte d'une pénalité de 10 pour cent du financement convenu de 143 310 \$US (décision 72/31 d)).

Plan de mise en oeuvre de la quatrième tranche du PGEH

12. Les activités suivantes seront mises en oeuvre de décembre 2018 à décembre 2019 :
- (a) Deux ateliers de formation pour 30 agents douaniers en matière de réglementation du commerce des HCFC (10 000 \$US);
  - (b) Consultation nationale visant à fournir de la formation à des techniciens d'entretien et du soutien technique visant à aider à la récupération des frigorigènes, aux bonnes pratiques et à la prévention des émissions dans le secteur de la réfrigération dans le cadre du programme de certification (16 000 \$US); et
  - (c) Suivi et coordination des activités afin de s'assurer de leur mise en oeuvre efficace (5 000 \$US).

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT****OBSERVATIONS**Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH*Cadre juridique*

13. Le gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a déjà émis des contingents d'importation pour 2018 de 1,98 tonne PAO de HCFC, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

<sup>2</sup> Conformément à la décision 72/31(d), 10 pour cent de la deuxième tranche (soit 14 310 \$US) ont été retenus parce que le pays n'était pas en conformité en 2013.

*Secteur de la fabrication*

14. La reconversion d'Alternativa, qui a permis d'éliminer 43,5 tm (4,78 tonnes PAO) de HCFC-141b, a été terminée en 2015, à un coût total de 397 170 \$US, et a entraîné des économies de 28 191 \$US. Si l'on prend en compte que la quatrième tranche n'était que de 31 000 \$US, et que ce financement limité était requis pour entreprendre les activités prévues dans le secteur de l'entretien en 2018-2019, et si l'on se rappelle de la pénalité de 14 331 \$US associée à la deuxième tranche, on a convenu que le solde restant de 13 860 \$US ne serait déduit que lorsque la deuxième phase du PGEH serait présentée.

Conclusion

15. Depuis 2013, alors que le pays était temporairement conforme, la Bosnie-Herzégovine avait été en conformité avec le Protocole de Montréal et les objectifs de réglementation précisés dans son accord avec le Comité exécutif. La consommation de 2017 et le contingentement de 2018 sont déjà de 50 et 58 pour cent inférieurs à la valeur de référence du pays. Un système d'autorisation et de contingentement exécutoire a été établi afin permettre la conformité aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal. L'interdiction d'utiliser du HCFC-141b pur et dans des polyols prémélangés est entrée en vigueur les 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 1<sup>er</sup> janvier 2016, respectivement. Des sept entreprises à reconvertir dans le secteur de la fabrication, la reconversion de six d'entre elles est maintenant achevée, et la reconversion de l'entreprise de réfrigération qui reste sera terminée d'ici la fin de 2018. Le système de certification des ateliers d'entretien en réfrigération est en place, la formation a été dispensée aux agents douaniers et aux techniciens, et la poursuite de la formation prévue au cours de la quatrième tranche permettra d'assurer la durabilité à long terme de la phase I du PGEH. Quatre-vingt-un pour cent des fonds de la troisième tranche ont été décaissés, et le niveau global du décaissement est de 91 pour cent.

**RECOMMANDATION**

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Bosnie-Herzégovine. Il recommande aussi l'approbation globale de la quatrième tranche de la phase I du PGEH de la Bosnie-Herzégovine, et le plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2018-2020, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en prenant note que, sur une base exceptionnelle, le financement de la phase II du PGEH, lorsqu'il sera demandé, sera rajusté d'un montant de 13 860 \$US qui représente les économies associées à la reconversion d'Alternativa après qu'on ait tenu compte de la pénalité associée à la deuxième tranche de la phase I :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui \$ US</b>	<b>Agence d'exécution</b>
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	31 000	2 170	ONUDI